

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 6 AOUT 2015**

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, M. BLANCHARD, T. MOLENDI, M. TEISSIERE, J. DELARBRE, C. RIBIERE, O. FONTVIEILLE, conseillers municipaux.

Procuration : V. PICARD absent, a donné procuration à J. VEYRAT

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

#### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE**

M. le maire rappelle au conseil municipal que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 15 juillet 2015 pour l'ouverture des offres, 10 entreprises avaient été retenues, et 2 lots avaient fait l'objet d'une négociation. Il s'agissait des lots 2 et 7.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois, le 6 août 2015 pour étudier les réponses formulées par les entreprises candidates de ces lots.

A la suite de ces opérations, le maire propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

LOT 2 Charpente-couverture : Couverture Charpente Maurel pour 125.393,31 € HT

LOT 7 Menuiseries intérieures : CCMenuiserie pour 40.000 € HT

(Observation faite que les tarifs avant négociation étaient respectivement de 127.302,85€ HT et 50.8787 € HT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ces entreprises pour la réalisation des lots 2 et 7 et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

#### **PARTENARIAT CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le maire explique à l'assemblée que cet été durant 4 semaines, le Centre social Intercommunal de Saint Quentin a organisé un Centre de Loisirs à l'école de Saint Laurent la Vernède pour le compte de la Communauté de Communes. Il convient de signer une convention tri partite (Commune, SIRPVT, Pays d'Uzès). Les locaux de l'école sont mis à disposition gratuitement, la communauté de communes rembourse les frais d'eau, électricité et téléphone pour un montant de 123 euros.

Mireille TEISSIERE questionne le maire et Jérôme VEYRAT en sa qualité de président du SIRPVT sur la nécessité de signer chaque année cette convention, alors qu'il serait plus simple d'en signer une renouvelable pour plusieurs années, les conditions n'étant pas changées d'une année sur l'autre.

Le maire explique que cette convention n'est pas reconduite tacitement car une étude est en cours sur la prise de la compétence enfance par la communauté de communes Pays d'Uzès. L'an prochain si cette compétence est prise, il pense que cette convention pourra être établie pour plusieurs années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les conditions de ce partenariat et autorise le maire à signer cette convention.

**INFORMATION : MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AVEC UNE DECLARATION DE PROJET D'INTERET GENERAL (CARRIERE DES CALCAIRES DU GARD)**

Pour faire suite à la décision du Tribunal Administratif de Nîmes, en date du 23 juillet 2015, d'annuler la délibération du 10 juin 2013 validant la révision simplifiée du PLU, il convient d'initier une nouvelle procédure de déclaration de projet d'intérêt général en vue de la mise en compatibilité du PLU de la commune avec la carrière des Calcaires du Gard.

Cette procédure est à l'initiative du maire par la prise d'un arrêté municipal.

L'arrêté du maire sera affiché en mairie et aux lieux habituels, il sera également publié dans journal départemental.

Cécile RIBIERE demande quelle est la durée de la procédure de mise en compatibilité. Le maire explique que la procédure peut être menée à son terme au bout de six mois, elle comprend, comme pour une révision simplifiée du PLU, une enquête publique d'une durée d'un mois.

En outre, un article paraîtra dans la lettre de septembre, l'information relative à l'avancement de la procédure sera donnée en continu sur le site internet de la commune : [www.saint-laurent-la-vernedes.fr](http://www.saint-laurent-la-vernedes.fr).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.